

DOSSIER

Autoconsommation photovoltaïque

p.7

**Produire
son électricité
localement**

Quels choix ?

De l'analyse
d'opportunité
à la faisabilité,
le SDEC est là
pour vous
accompagner !

L'ACTU DES ÉNERGIES

Décentralisation : attention danger !

GROUPEMENT DE TRAVAUX D'ISOLATION

Bilan des opérations et continuité du dispositif

STRATÉGIE

Les 6 orientations majeures du SDEC pour 2026

Autorisations d'urbanisme / Programmation enfouissement

Actions et programmation du SDEC



Edito

En 80 ans, nous avons parcouru un sacré bout de chemin. Il ne tient qu'à vous, désormais, de vous mobiliser pour nous permettre d'aller encore plus loin !

Cette année 2026 ouvre une page importante pour le SDEC : l'année de nos 80 ans !

Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur cet anniversaire mais force est déjà de constater le beau chemin parcouru depuis la création du syndicat départemental d'électrification en 1946. Aujourd'hui, le SDEC accompagne les communes sur toutes les questions énergétiques, des réseaux de distribution à l'éclairage public en passant par la rénovation énergétique des bâtiments publics et la maîtrise de la demande en énergie. Mais avant de célébrer cet anniversaire, il y a des étapes à franchir : la première, c'est de **s'opposer au nouveau projet de loi de décentralisation** qui risquerait de nous fragiliser. Ensuite, il y a le **renouvellement des délégués et élus au SDEC** qui devront proposer, impulser, accompagner les prochains projets du syndicat.

Si on peut se satisfaire d'un réseau sécurisé (moins de 2 % de fils nus) les investissements sur le réseau doivent se poursuivre (extensions, enfouissements, renforcements) et **il est impératif que les fruits des taxes sur l'électricité financent les travaux sur le réseau**. Régulièrement, à l'occasion de projets de lois de décentralisation, la question de transfert de compétences (et des moyens financiers associés) revient sur le tapis. **Les taxes sur l'électricité font des vieux !** Or on sait très bien que demain, en cas de transfert de compétence à une autre collectivité, **les moyens dédiés à l'électrification n'iront pas tous aux réseaux**. Il suffit de prendre l'exemple de la **taxe départementale sur la consommation finale d'électricité** que le département reversait au SDEC : 847 000 € en 2013 (sur un million d'€) puis 650 000 € puis... **0 € depuis quelques années !**

C'est autant qui ne va pas dans des enfouissements et qui ne seront pas utilisés à changer la physionomie de nos bourgs. Alors quand on entend parler d'un énième projet de décentralisation avec une demande pressante des départements d'être collectivités de réseaux, forcément on est inquiet. **Hier les taxes départementales, demain les taxes communales ?** Une forte mobilisation des communes est importante pour ne pas casser quelque chose qui fonctionne et qui a fait ses preuves.

Les municipalités ont désigné de nouvelles équipes qui doivent choisir leurs représentants au SDEC. Chaque commune et communauté de communes présente ainsi **2 délégués aux secteurs d'énergie** qui forment ainsi un collège électoral de 528 délégués constituant le socle des élus du SDEC. Ces 528 délégués devront à leur tour désigner **59 représentants** qui siégeront dans les instances du SDEC et éliront son exécutif. Le rôle des délégués est important : ils font remonter les besoins des communes (autant en électrification rurale qu'en éclairage public ou en maîtrise de la consommation énergétique), ils sont aussi les relais du SDEC sur le territoire. **Nous avons besoin de vous, de votre dynamisme mais aussi de vos idées pour que le SDEC réponde au mieux à vos besoins.**

Nous pourrions alors nous concentrer sur nos projets : la mise en place du PCRS, première brique d'un système de SIG, développer massivement notre accompagnement de conseil en énergie – économe de flux sur l'ensemble du département, accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique et réfléchir à positionner le SDEC en personne morale organisatrice (PMO) dans le cadre des projets d'autoconsommation afin de faciliter le développement de centrales de production sur le territoire.

Le SDEC est un bel outil au service des collectivités, des creusoises et des creusois ; à vous d'en tirer le meilleur parti !

André Mavigner
Président du SDEC



Anthony ROY
Directeur de la SEM ELINA

ELINA

La SEM bi-départementale a un nouveau directeur

ÉLINA, la Société d'Économie Mixte spécialisée dans les énergies renouvelables en Creuse et en Haute-Vienne, accueille Anthony Roy comme nouveau directeur. Fort d'une expérience entrepreneuriale, il va apporter une vision globale, stratégique et opérationnelle à la structure. Depuis sa création, la société a livré **19 projets** et prévoit **11 nouvelles installations** d'ici fin 2026, soit plus de 6 GWc de puissance installée. Sous sa direction, ÉLINA renforcera sa présence sur les territoires, développera de nouveaux projets photovoltaïques, éoliens, de mobilité douce, de méthanisation et de petite hydroélectricité, tout en consolidant ses liens avec les collectivités locales et partenaires. Avec une équipe expérimentée, des partenaires solides et une nouvelle direction, ÉLINA va pouvoir se repositionner comme un acteur incontournable de la transition énergétique locale, combinant expertise technique et vision stratégique au service des collectivités, industriels et acteurs agricoles.

MIEUX ÉCLAIRER À LAVAVEIX LES MINES

Mise en place d'un nouvel éclairage public



André MAVIGNER
et **Jean-Louis FAUCONNET**

En Creuse, l'éclairage public représente le 2^{ème} poste de dépense des communes après les bâtiments communaux. Confrontée à des installations vieillissantes et énergivores, la commune de Lavaveix-les-Mines a entrepris une modernisation des installations d'éclairage. La commune dispose actuellement de 268 luminaires consommant près de 38 000 kWh annuellement. Cette consommation importante justifie le remplacement des anciennes sources lumineuses par des luminaires LED. Le SDEC a mené cette opération en fournissant l'expertise technique nécessaire. Son intervention a comporté trois phases : l'inventaire complet des installations existantes, la réalisation des plans et études techniques, et enfin, la constitution d'un dossier technico-économique facilitant la décision communale. Le SDEC a également assuré le suivi administratif du marché public. Suite à un appel d'offres lancé fin 2025, l'entreprise Socalec (Gouzon) a remporté le marché pour 165 000 euros. Les travaux débuteront fin mars avec une mise en service prévue début été. Le financement combine trois sources : un prêt de la Banque des Territoires, une subvention du SDEC (150 euros par point lumineux modernisé, plafonné à 60 points) et un autofinancement communal. Les projections du SDEC indiquent des économies énergétiques de 80 %, résultant de l'obsolescence du matériel actuel, de l'efficacité de l'éclairage LED, de la réduction du temps d'allumage et de la suppression de vingt points lumineux. Ces économies démontrent l'importance stratégique de moderniser le patrimoine d'éclairage public en Creuse.

SOMMAIRE

- 2 ÉDITORIAL**
- 3 L'ACTU DES ÉNERGIES**
En Creuse, en France et ailleurs
- 6 GROUPEMENT DE TRAVAUX D'ISOLATION**
Bilan et continuité du dispositif pour 2026
- 7 DOSSIER : AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE**
 - Les différents modèles
 - Quel contexte économique aujourd'hui ?
 - Accompagnement / opportunité / faisabilité ; le SDEC proche des collectivités
- 12 LES 6 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU SDEC**
- 14 AUTORISATIONS D'URBANISME / PROGRAMMATION ENFOUISSEMENT**
Comment le SDEC intervient-il ?
- 15 AVANTAGES ET APPLICATIONS DES OBJETS CONNECTÉS**
- 16 LA PAROLE AUX ÉLUS**
St Quentin la Chabanne et Champagnat

— EN BREF — Des bornes ultra-rapides 600 kW en France



L'opérateur **Ionity** vient d'installer ses **premières bornes HYC1000 capables de délivrer jusqu'à 600 kW*** de puissance sur des axes autoroutiers français. Ce type d'équipement permet théoriquement de récupérer environ 300 km d'autonomie en moins de huit minutes, ce qui représente une nouvelle étape vers des recharges très rapides sur les grands trajets.
* Pour les catégories de voitures pouvant accepter ce niveau de puissance.

Le prix de l'électricité en Europe

Selon les données du 23 février 2026, le prix spot de l'électricité sur les marchés européens affiche une forte variabilité, avec **des niveaux particulièrement bas en France** (~28 €/MWh), contrastant avec des prix beaucoup plus élevés dans plusieurs pays d'Europe du Nord et de l'Est (~90 €/MWh). Cette dynamique rend le marché très sensible à la production renouvelable, aux importations et aux conditions météorologiques.

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE 3)

Adoptée début 2026, la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3)** constitue la nouvelle feuille de route énergétique de la France pour la période 2025-2035.

Inscrite dans la continuité de la stratégie nationale bas-carbone, elle fixe les priorités d'investissement et les objectifs de production afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement tout en accélérant la décarbonation.

L'un des objectifs centraux affichés est d'**atteindre 60 % d'électricité décarbonée d'ici 2030**, grâce à un mix combinant nucléaire et énergies renouvelables. Pour y parvenir, la PPE 3 confirme un choix structurant en faveur du nucléaire. Le gouvernement réaffirme la **construction de six nouveaux réacteurs EPR2** et la prolongation du parc existant, considéré comme un pilier de la souveraineté énergétique et de la stabilité des prix. Le nucléaire doit ainsi continuer à fournir l'essentiel d'une production électrique pilotable et bas-carbone.

Du côté des renouvelables, la trajectoire est ajustée. Les objectifs de déploiement de l'éolien terrestre et du solaire ont été revus afin de **mieux maîtriser les coûts et de tenir compte des enjeux d'acceptabilité locale**. En revanche, l'éolien en mer et le photovoltaïque à grande échelle restent soutenus par des appels d'offres réguliers, afin d'accroître progressivement leur contribution au mix.

La PPE 3 met également l'accent sur l'électrification des usages — transports, industrie, chauffage — pour réduire la dépendance aux énergies fossiles importées. Elle prévoit un renforcement des réseaux, le développement du stockage et une meilleure gestion de la demande afin d'intégrer davantage de production variable.

Enfin, le texte comporte un volet industriel et budgétaire : soutien aux filières stratégiques bas-carbone, modernisation des infrastructures et adaptation des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique.

Entre ambition climatique et contraintes financières, la PPE 3 trace un cap clair : consolider une électricité majoritairement décarbonée, avec l'objectif des 60 % dès 2030, **tout en préservant la compétitivité française**.

ZOOM sur le PPE 3 ENR

PHOTOVOLTAÏQUE

48 GW de capacité installés d'ici 2030, contre environ 30 GW à fin 2025 — soit +18 GW en cinq ans.

Pour 2035, la PPE 3 prévoit une fourchette cible de 55 à 80 GW installés. Cela implique de tripler la capacité solaire en une décennie par rapport à 2023, mais le rythme annuel moyen sera inférieur à celui des dernières années (env. 3–3,5 GW/an).

ÉOLIEN

Éolien en mer : objectif de 15 GW installés d'ici 2035.

Éolien terrestre : la PPE 3 prévoit une croissance mesurée, avec des objectifs annuels et des volumes modulés autour d'environ +1,3 à 1,6 GW/an, selon les sources.

Ces niveaux sont inférieurs aux ambitions antérieures, reflétant une approche jugée plus "raisonnée et réaliste".



Projet de Loi 2026

DÉCENTRALISATION

Quels risques pour nos territoires ruraux ?

À l'automne 2025, le Premier ministre a ouvert un nouvel acte de décentralisation, promettant de clarifier le « qui fait quoi ». Lors des assises des départements à Albi, il a affirmé vouloir reconnaître le département comme « chef de file des réseaux de proximité », y compris en matière de distribution d'électricité et de gaz, dans le respect des autres niveaux de collectivités. Une orientation qui rallume un débat ancien sur la gouvernance locale de l'énergie.

Un service public confié aux communes depuis 1906 !

La distribution d'électricité est, depuis la loi fondatrice du 15 juin 1906, un service public local confié aux communes et à leurs groupements. Même la nationalisation de 1946 n'a pas remis en cause ce principe : **les réseaux publics de distribution appartiennent aux communes**, autorités organisatrices en vertu du code de l'énergie. Si une modification législative en 1930 a permis aux départements d'exercer cette compétence, seuls le Loiret et la Sarthe l'ont réellement mise en œuvre, avant que la loi de 2004 ne referme presque totalement cette faculté.



Un modèle de proximité qui a largement fait ses preuves

Dans les territoires ruraux, ce modèle de proximité a fait ses preuves. En Creuse, le Syndicat départemental des énergies agit depuis près de 80 ans pour l'ensemble des communes, avec un budget annuel d'environ 18 millions d'euros. Modernisation des lignes basse tension, sécurisation face aux aléas climatiques, raccordement des énergies renouvelables : l'essentiel des investissements vise à **garantir une qualité de service équivalente à celle des zones urbaines** et à accompagner l'électrification croissante des usages.



Un risque majeur qui fragilise un modèle fiable et performant

L'enjeu est aussi financier. La part départementale de l'accise sur l'électricité, issue de l'ancienne taxe départementale créée en 1926 et transformée en 2021, **n'est plus, sauf exception, réinjectée dans les syndicats d'énergie pour financer les réseaux**. À l'inverse, une part significative de la taxe communale demeure orientée vers l'investissement local, condition indispensable pour éviter une hausse du TURPE et, in fine, de la facture des consommateurs.

Transférer ou placer sous tutelle départementale la compétence d'autorité organisatrice ferait peser **un risque majeur** : baisse des investissements en zone rurale ou augmentation du coût pour les usagers. Au-delà des réseaux, c'est tout l'écosystème des syndicats d'énergie — éclairage public, achats groupés, rénovation énergétique, mobilités décarbonées, développement des renouvelables — qui serait fragilisé.

Une menace pour notre équilibre territorial

À l'heure où la transition énergétique exige des réseaux robustes et adaptables, la question n'est pas seulement institutionnelle. Elle touche à l'équilibre territorial et à la capacité des collectivités à agir au plus près des besoins.

C'est donc l'équilibre global, l'efficacité et, à terme, l'existence même du SDEC, ainsi que l'ensemble des actions qu'il mène pour les collectivités, qui seraient menacés.



Face à ces enjeux, nous devons tous faire front commun !

Le Comité Syndical du SDEC a déjà adopté une motion à l'unanimité pour s'opposer à ce projet. La mobilisation massive des communes est désormais indispensable.

Retrouvez plus d'infos sur : www.sdec23.org

actualités
informations
dossiers
contacts...

TRAVAUX D'ISOLATION

Bilan et reconduction

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dans ses missions d'accompagnement aux collectivités, le SDEC intervient sur toutes les phases de la rénovation énergétique des bâtiments publics et d'éclairage public, tant sur les aspects techniques que financiers.

Le SDEC accompagne notamment une trentaine de communes dans leur projet de rénovation globale des bâtiments publics. En 2025, via son service Economies de Flux, le SDEC a apporté son soutien dans la mise en œuvre d'opérations plus légères d'amélioration des bâtiments publics en agissant notamment sur les enveloppes des bâtiments (via l'isolation des planchers et des plafonds), mais aussi en accompagnant le calorifugeage des réseaux de chauffage.

Un apport financier et technique non négligeable

Le bilan du groupement de travaux d'isolation soutenu par les CEE - Certificats d'Économies d'Énergie) pour l'année 2025 témoigne d'une **belle dynamique collective** en Creuse. Après un recensement du potentiel de travaux dans ses communes sous convention Economies de Flux (anciennement CEP), 27 collectivités ont été identifiées et contactées pour proposer ces travaux légers, avec prise en charge financière en bonne partie par les CEE.

Sur ces collectivités, en 2025, 22 se sont engagées dans le groupement de travaux mis en place et **16 collectivités ont bénéficié de ces travaux**. Ces travaux pris en charge par les CEE représentent pour 2025 :

- 66 730 € de CEE valorisés (directement déduits des factures).
- 2 500 mètres linéaires de calorifugeage pour protéger les réseaux de chauffage.
- 2 100 m² de surfaces isolées (combles et planchers bas).

Ces opérations permettent de réduire durablement la consommation énergétique des bâtiments publics, de réaliser des économies financières immédiates et d'améliorer le confort des usagers.

Exemple de réalisation avant / après : les combles de l'école à Saint-Maurice-la-Souterraine

352m² d'isolation
laine de verre
3703 € de CEE
valorisés
4206 € de reste
à charge pour la
commune
(soit 53% de la
facture)



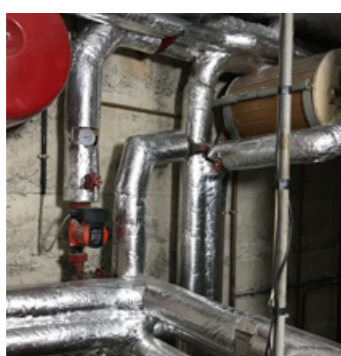
Un nouvel accompagnement à l'étude pour 2026

Quelques chantiers d'isolation identifiés en 2025 restent à réaliser cette année. Par ailleurs, pour 2026, le service Economies de Flux travaille sur la mise en place d'un nouvel accompagnement de ses collectivités membres, pour la réalisation de petits travaux à gains rapides ou bien pris en charge par les CEE.

Voici les travaux envisagés :

- Mise en place d'un thermostat programmable sur réseau de chauffage
- Mise en place du pilotage sur les VMC simple flux
- Remplacement de luminaires de type tube Néon fluorescents par des LED dans les bâtiments
- Mise en place de détecteurs de présence à la place d'interrupteurs pour l'éclairage
- Mise en place de déstratificateurs (gymnase, salle de fêtes)

Ahun
calorifugeage



Saint-Martin-Sainte-Catherine
calorifugeage avant / après



CONTACT :
Thibault PROUIN
Economies de Flux
mail : t.prouin@sde23.fr
téléphone : 05 87 15 00 09

DOSSIER

Autoconsommation

Produire son énergie

C'est possible !

Réduire
sa facture
d'énergie tout
en produisant
localement

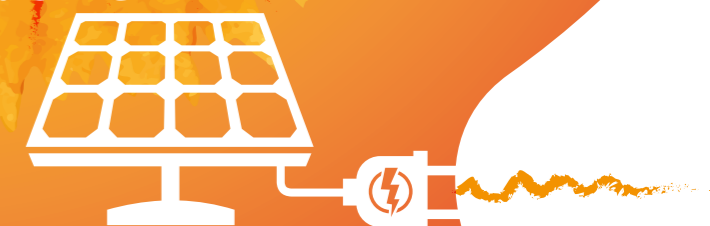
L'autoconsommation collective s'impose aujourd'hui comme une réponse concrète et innovante aux enjeux énergétiques des territoires. Face à la hausse des coûts de l'énergie et à l'urgence climatique, les collectivités ont un rôle clé à jouer pour accélérer la transition énergétique locale. En mutualisant la production et la consommation d'électricité renouvelable à l'échelle d'un quartier, d'un village ou d'un groupement de bâtiments publics, ce modèle permet de valoriser les ressources locales tout en renforçant la résilience énergétique.

Portée par une dynamique de coopération entre acteurs publics et privés, l'autoconsommation collective favorise également une meilleure maîtrise des dépenses énergétiques et contribue à l'attractivité des territoires. Elle ouvre la voie à de nouvelles formes de gouvernance et d'implication des usagers.

À travers ce dossier, le SDEC souhaite accompagner les collectivités dans la compréhension de ce dispositif, en présentant ses principes, ses avantages et les étapes clés pour passer à l'action.

Une opportunité concrète pour construire, ensemble, une énergie plus locale et durable !

- Les différents modèles d'autoconsommation
- Le contexte économique
- Initier un projet : les bonnes et les mauvaises raisons
- L'accompagnement du SDEC



Autoconsommation

PHOTOVOLTAÏQUE Modèles et contexte économique



Contexte économique : prix de revente et prix d'achat de l'électricité

Achat de l'électricité

Les données ci-contre présentent la valorisation moyenne du kWh en autoconsommation individuelle et collective sur les contrats C4 et C5 du groupement d'achat d'énergie du SDEC. Cette valorisation permet donc un **meilleur retour économique** que la revente au regard des prix de rachat de l'électricité. Il faut néanmoins être vigilant car ces chiffres représentent une moyenne et certains sites enregistrent des consommations importantes sur les segments tarifaires où l'électricité du réseau est peu coûteuse (saison basse été, heures creuses). Sur ces sites en question, il n'est pas opportun d'autoconsommer car l'économie financière ne permet pas l'amortissement de l'installation photovoltaïque.

Le calcul des économies réalisées est donc nécessaire sur chaque bâtiment afin de connaître la valorisation réelle du kWh autoconsommé. Concrètement, combien fait économiser un kWh autoconsommé en comparaison d'un kWh soutiré au réseau.

Économie moyenne générée en autoconsommation sur les contrats C4 et C5 du groupement d'achat SDEC

Autoconsommation individuelle : 0,18 € TTC/kWh
Autoconsommation collective : 0,14 € TTC/kWh

Revente de l'électricité

La revente de l'électricité est encadrée par des arrêtés tarifaires publiés tous les trois mois par les pouvoirs publics (Commission de Régulation de l'Énergie) sur les puissances inférieures à 100 kWc et soumis à appel d'offres au-delà de cette puissance. Depuis début 2025, on constate une **nette baisse des prix de rachat** en vente totale comme en revente de surplus, rendant difficile l'amortissement de certains projets photovoltaïques. Cette évolution des prix rend désormais **le modèle de l'autoconsommation plus attractif que la revente totale**. De plus, la puissance des installations doit être optimisée de manière à éviter la production d'un surplus revendu à très faible coût.

Synthèse du dernier arrêté tarifaire du 1/01/2026 au 31/03/2026

Puissance de l'installation	Tarif de vente totale	Tarif de vente du surplus
≤ 9 kWc	non éligible	4 c€/kWh
9 et ≤ 36 kWc	9,11 c€/kWh	5,36 c€/kWh
36 et ≤ 100 kWc	7,92 c€/kWh	5,36 c€/kWh



Le principe de l'autoconsommation photovoltaïque est de produire de l'électricité grâce à des panneaux solaires (en toiture ou en ombrière) pour couvrir une partie des consommations d'un bâtiment.

Le site utilise donc l'énergie produite plutôt que celle du réseau électrique. Dans le cas d'un fonctionnement sans batterie de stockage, l'enjeu est de synchroniser la production avec la consommation pour générer le moins de surplus possible. L'autoconsommation peut donc permettre de générer des économies financières et d'engager un modèle vertueux avec une électricité produite localement.

Les différents types d'autoconsommation photovoltaïque

L'autoconsommation individuelle

La production d'électricité est consommée directement sur le bâtiment où elle se situe. De ce fait, une partie des consommations est « effacée » de la facture d'électricité ce qui permet de **réaliser des économies intéressantes** sur la fourniture et le transport de l'électricité non consommée sur le réseau. Cet effacement de la consommation est aussi intéressant pour les bâtiments assujettis au Décret Tertiaire. Enfin, si la production génère du surplus (électricité non autoconsommée) il peut être revendu.

L'autoconsommation collective patrimoniale

La production d'électricité est distribuée sur les bâtiments d'un même propriétaire, dans un rayon pouvant s'étendre jusqu'à 20 km. L'opération nécessite un conventionnement avec Enedis pour distribuer « virtuellement » l'électricité produite grâce au réseau existant. Le transport sera donc facturé sur l'électricité autoconsommée et **l'économie ne sera générée que sur la part fourniture**. La retombée économique sera moins importante que pour l'autoconsommation individuelle mais cette solution permet de massifier le besoin de l'ensemble d'un patrimoine. Si l'opération génère malgré tout du surplus, celui-ci pourra être également revendu.

L'autoconsommation collective ouverte

Le principe reste le même en matière de production et de répartition de l'électricité que le modèle patrimonial cité avant. La différence est **l'ouverture de l'opération à différents acteurs et entités**. Cette ouverture de l'opération va donc demander la création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) chargée de la répartition et de la facturation de l'électricité autoconsommée. Ce modèle est donc **plus complexe dans son montage juridique et sa gestion**, mais il permet de massifier encore davantage l'autoconsommation sur le territoire proche de la centrale de production.

Avantages

- Effacement de l'électricité autoconsommée
- Gain économique intéressant
- Électricité produite à l'échelle du bâtiment

Economies générées

Fourniture transport

- Stabilité économique intéressante
- Électricité produite localement à l'échelle du patrimoine

Fourniture

- Stabilité économique intéressante
- Électricité partagée localement à l'échelle du territoire

Fourniture

Besoins

- Site avec « talon » de consommation important
- Site assujetti au Décret Tertiaire

- Couvrir une partie du besoin électrique sur le patrimoine d'une collectivité

- Massifier l'autoconsommation localement sur le territoire

Contraintes administratives et juridiques

Faibles :
Contrat de revente du surplus

Moyennes :
Contrat de revente du surplus et conventionnement Enedis

Fortes :
Création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO)

Les évolutions possibles

L'autoconsommation est un système évolutif car il peut s'adapter aux besoins et grandir dans le temps.

On peut commencer par un modèle simple, puis le faire évoluer selon les usages, le nombre de participants ou le patrimoine concerné.

Concrètement, un projet peut démarrer en autoconsommation individuelle, s'élargir à d'autres bâtiments du même patrimoine et ensuite intégrer des tiers dans une logique plus ouverte.

Autoconsommation

PHOTOVOLTAÏQUE Opportunités, faisabilité, accompagnement



Exemples

● Saint-Priest-la-Feuille 9kWc produits pour une autoconsommation patrimoniale

Après bientôt deux ans de suivi, le volume d'électricité autoconsommée dans l'opération est conforme à celui prévu dans l'étude d'opportunité. La plateforme Dataviz mise à disposition par Enedis permet de suivre gratuitement les paramètres : production, volume autoconsommé, volume produit en surplus. Les fournisseurs d'énergie ont bien intégré l'électricité autoconsommée dans leur facturation. L'économie financière réalisée sur l'opération varie annuellement en fonction du coût de l'électricité proposée sur le réseau par les fournisseurs. La commune s'inscrit dans un modèle vertueux en produisant une partie de l'électricité qu'elle consomme et pourra en plus bénéficier d'une recette non-négligeable sur la durée de l'opération

● Fresselines Suivi de réalisation du chantier photovoltaïque

La commune de Fresselines a contacté le syndicat dans un besoin d'abaissement de ses consommations et dépenses d'électricité. Une étude d'opportunité a mis en évidence un potentiel de 11 kWc (60 m² de panneaux photovoltaïques). La production sera autoconsommée à 75% sur les bâtiments communaux et le surplus sera revendu à EDF Obligation d'Achat sur 20 ans. L'amortissement du projet devrait être ré-

alisé au bout de 10 ans et générer une recette intéressante pour la collectivité. Au vu du patrimoine bâti de la commune, la production a été implantée sur un hangar communal répondant à toutes les prérogatives techniques (couverture bac acier, charpente robuste, installation électrique adéquate...). Le syndicat a ensuite accompagné la commune dans la consultation des entreprises, l'analyse

des propositions et la réception des travaux. La commune est actuellement en attente de signature de son contrat de revente chez EDF OA. La prochaine étape sera le conventionnement avec Enedis et le démarrage de l'opération d'autoconsommation collective patrimoniale. Le SDEC poursuivra son accompagnement sur cette phase jusqu'au lancement de l'opération.



Pourquoi initier un projet en autoconsommation photovoltaïque au sein d'une collectivité ?

Un projet en autoconsommation photovoltaïque doit émaner d'un besoin de réduction de la consommation électrique ou de la facture énergétique au niveau d'un site ou patrimoine

Les retombées économiques seront variables selon le type d'autoconsommation (individuelle ou collective) mais le projet permettra, à coup sûr, de sécuriser le prix d'une partie des consommations électriques et de reposer sur un modèle vertueux avec une énergie produite localement.

Cependant, la viabilité du projet peut être vite mise en cause si la centrale photovoltaïque produit trop de surplus, si les contrats électriques de la collecti-

tivité ne permettent pas une bonne valorisation des kWh autoconsommés ou encore si l'investissement de la centrale photovoltaïque est trop élevé. Cette liste est non exhaustive et les pièges peuvent être nombreux.

Ainsi, pour s'orienter vers un modèle intéressant et économiquement cohérent, le SDEC est en capacité de réaliser des études d'opportunité photovoltaïque et d'autoconsommation pour les collectivités du département.

Opportunité / faisabilité / accompagnement : les études proposées par le SDEC

Etude d'opportunité

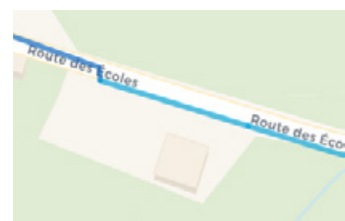
Le SDEC a la capacité à réaliser des études d'opportunité en interne pour permettre de **poser la première pierre du projet en s'appuyant sur des données économiques précises**. Dans certains cas, l'étude proposée pourra même être suffisante afin de lancer le projet.

Points techniques et économiques abordés dans l'étude d'opportunité

● **Dimensionnement** de la centrale photovoltaïque en fonction des consommations électriques du patrimoine retenu (exemple d'une simulation avec, en bleu, les consommations communales annuelles et, en jaune, la simulation de la production photovoltaïque / source logiciel Autocalso).



● **Contraintes du réseau électrique**



Consultation de la cartographie du réseau électrique avant implantation de la centrale.

● Calcul de la **valorisation** du kWh autoconsommé sur les différents sites et contrats électriques.



● **Détermination** du montant des investissements et des gains économiques. Calcul du temps de retour sur investissement et de la recette à 20 ans du projet.

Etude de faisabilité

Pour certains projets, une étude de faisabilité est nécessaire. Elle intègre un **diagnostic structurel de la charpente du bâtiment** et prend aussi en considération la nature du site et ces prérogatives en matière de sécurité électrique et incendie. Elle est par exemple systématiquement proposée lorsque le bâtiment ciblé est un Etablissement Recevant du Public (ERP).

Le SDEC est en mesure d'accompagner les collectivités dans la réalisation d'une étude de faisabilité, notamment grâce à un accord-cadre qui permet de **sélectionner rapidement le prestataire le mieux disant et un financement à 50%**.



Retrouvez plus d'informations dans le Sdec'Info de janvier 2026 consultable sur le site : www.sdec23.org

Accompagnement

Le SDEC poursuit son accompagnement avec un appui technique jusqu'à la mise en service de la centrale photovoltaïque. Cet accompagnement comprend notamment le **montage administratif et technique** nécessaire à la mise en œuvre de l'opération d'autoconsommation collective auprès d'Enedis.

Bonnes idées vs fausses bonnes idées

Bonne idée : mutualiser le potentiel d'autoconsommation d'un patrimoine et implanter la centrale photovoltaïque sur un bâtiment adapté (charpente robuste, toiture compatible aux panneaux photovoltaïques, hors des périmètres classés des Monuments Historiques si possible...)

Bonne idée : installer une production photovoltaïque bien dimensionnée, en autoconsommation individuelle, sur un bâtiment Décret Tertiaire. Elle apportera un gain économique intéressant et une réduction des consommations du site.

Fausse bonne idée : vouloir couvrir les consommations de chauffage électriques (radiateurs, pompes à chaleur) qui demandent beaucoup de puissance et qui ne sont pas en phase avec l'ensoleillement.

Fausse bonne idée : Surdimensionner la puissance d'une centrale photovoltaïque au risque de produire un volume de surplus très important et revendu à bas prix.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Nos 6 orientations majeures pour 2026

1

Orienter les investissements vers le réseau souterrain

Les objectifs fixés dans les années 2000 par les élus – désendettement du SDEC et sécurisation du réseau électrique creusois – sont aujourd'hui atteints : **le syndicat est désendetté depuis 2015 et le taux de fils nus est limité à 2 %**. À l'époque, le choix avait été fait de privilégier le réseau aérien, moins coûteux et plus rapide à mettre en œuvre.

Le réseau de distribution publique en Creuse représente aujourd'hui 10 538 km : 6 267 km en haute tension (HTA) et 4 271 km en basse tension (BT). Plus de 75 % du réseau BT est désormais constitué de câble torsadé isolé. Quelques secteurs ruraux conservent encore des portions de réseau ancien.

Depuis plusieurs années, le SDEC oriente ses efforts vers l'enfouissement des réseaux afin d'améliorer la sécurité et l'intégration paysagère dans les bourgs et villages. En 2025, **une vingtaine de communes ont bénéficié de travaux d'enfouissement** représentant 17 km de réseau aérien déposés et près de 600 abonnés concernés, pour un montant de 4,8 millions d'euros. En 2026, 4,9 millions d'euros de travaux sont programmés dans 18 communes.

La demande des collectivités reste importante et des projets sont déjà identifiés pour 2027 et 2028. Le SDEC doit donc maintenir un niveau d'investissement soutenu pour répondre à sa compétence principale en matière d'électrification rurale. Les financements du FACE et la participation d'ENEDIS dans le cadre de l'article 8 sont toutefois conditionnés à certains critères, notamment la résilience face aux aléas climatiques ou la résorption des fils nus.

Les travaux ne répondant pas à ces critères doivent être financés sur les fonds propres du syndicat. Il convient donc de **maintenir un équilibre entre les besoins d'investissement et la capacité financière du SDEC**. Les projections actuelles conduisent à une enveloppe annuelle d'environ 6 millions d'euros de travaux, répartie entre autofinancement, financements FACE et participations des partenaires.

2

Moderniser l'éclairage public et renforcer l'accompagnement des collectivités

Dans un contexte de transition énergétique et de hausse du coût de l'énergie, les communes s'interrogent sur la gestion de leur éclairage public : réduction des plages d'éclairage, extinction nocturne ou modernisation des équipements.

L'éclairage public représente 22% de la consommation électrique des collectivités en Creuse. De fait, pour nos communes, il constitue le deuxième poste de consommation après les bâtiments communaux. La modernisation des installations, notamment par le passage aux LED, permet de réduire la consommation d'énergie de 50 à 70 %.

Le SDEC accompagne les communes dans ces démarches.

Une aide à la modernisation a été mise en place en 2024 afin d'accélérer le renouvellement du parc. Par ailleurs, un **service mutualisé de maintenance des installations d'éclairage public** a été créé et regroupe aujourd'hui 148 communes.

Au-delà des aspects techniques, l'éclairage public s'inscrit désormais dans une réflexion plus globale : stratégies d'extinction nocturne, protection de la biodiversité, éclairage intelligent ou valorisation des paysages nocturnes. Le SDEC souhaite **renforcer son rôle d'accompagnement stratégique** auprès des collectivités dans ces domaines.

En 2026, le syndicat proposera également un **service d'accompagnement au géoréférencement des réseaux d'éclairage public**. La réglementation impose en effet une localisation très précise des réseaux souterrains afin de limiter les risques lors des travaux à proximité des ouvrages. Le SDEC étudie la mise en place d'un service mutualisé afin d'accompagner les communes dans cette obligation.



3

Poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la transition énergétique

Au fil des années, le SDEC a développé une offre de services complète pour accompagner les collectivités dans leurs projets de maîtrise de l'énergie et de transition énergétique. Cet accompagnement comprend notamment la réalisation de diagnostics énergétiques, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le montage financier des projets ou encore le conseil en énergie partagé.

Le syndicat mobilise également différents dispositifs de financement et partenariats, notamment avec l'ADEME ou le programme ACTEE. Cette ingénierie permet de **sécuriser les plans de financement des projets**, souvent complexes pour les petites collectivités.

Grâce à ces actions, le SDEC s'est progressivement imposé comme un acteur majeur de la transition énergétique sur le territoire. Toutefois, le manque de moyens financiers demeure un frein pour de nombreuses communes.

Le syndicat doit donc poursuivre son rôle d'acteur de proximité et de facilitateur des démarches.

L'année 2026, marquée par les élections locales, sera également l'occasion de faire connaître davantage les services proposés afin que les nouveaux élus puissent s'approprier les outils mis à leur disposition.



4

Maintenir l'accompagnement des particuliers dans la rénovation énergétique

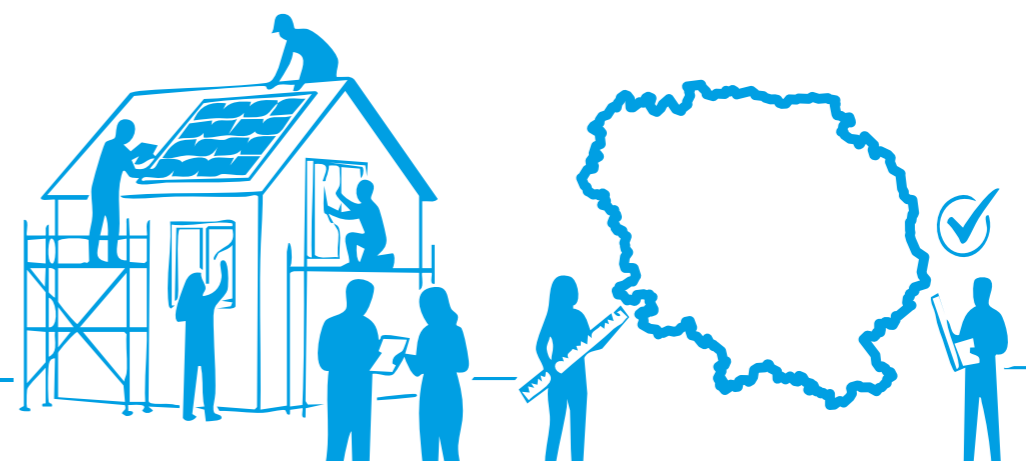
Compte tenu des enjeux de rénovation énergétique et de la forte proportion de maisons individuelles énergivores en Creuse, le SDEC maintient un service d'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation performante.

Grâce à son agrément Mon Accompagnateur Rénov', le syndicat propose un accompagnement obligatoire pour les ménages souhaitant bénéficier d'un parcours accompagné dans le cadre des aides nationales.

Toutefois, l'année 2025 a été marquée par **plusieurs incertitudes réglementaires** et des suspensions du dispositif MaPrimeRénov, ce qui a ralenti la dynamique des projets.

Pour 2026, les objectifs sont de garantir un accompagnement neutre et de qualité, tout en maintenant un niveau d'activité permettant l'équilibre financier du service. L'objectif est d'**accompagner environ 60 projets de rénovation globale**.

Le SDEC souhaite également explorer de nouvelles perspectives, notamment l'accompagnement des projets photovoltaïques des particuliers et des actions de sensibilisation aux éco-gestes.



5

Finaliser la mise en place du PCRS à l'échelle départementale

Le **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)** constitue un fond de plan de référence permettant de localiser précisément les réseaux souterrains et de limiter les risques lors des travaux à proximité des ouvrages.

Au-delà des enjeux de sécurité, cet outil représente un levier important pour **la gestion du patrimoine et le partage d'informations entre les acteurs du territoire**.

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SDEC dispose d'une légitimité pour piloter ce projet à l'échelle départementale.

Le coût de réalisation est estimé à environ 600 000 €, ce qui nécessite la mobilisation de partenaires financiers tels qu'ENEDIS, GRDF, Orange ou Dorsal. Une modification statutaire adoptée en 2025 permet désormais au syndicat d'**assurer la coordination et le pilotage du projet**.

L'objectif est d'aboutir en 2026 à la mise à disposition du PCRS pour l'ensemble du territoire creusois et d'envisager ensuite le développement de services associés.

6

Renforcer la gouvernance de la SEM ELINA

Créée en 2020, la SEM ELINA a pour objectif de **développer des projets énergétiques locaux** en associant capitaux publics et privés afin de produire localement de l'énergie et d'en **conserver les retombées économiques sur le territoire**.

Toutefois, plusieurs dysfonctionnements ont été constatés. Un audit a été engagé à la demande du SDEC et de ses partenaires financiers afin d'identifier les problèmes rencontrés et de mettre en place les mesures correctives nécessaires.

La situation s'est complexifiée en 2025 avec la démission du directeur général et la révélation de faits graves ayant conduit au dépôt de plaintes. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer les mécanismes de contrôle interne et d'améliorer la gouvernance de la société.

L'objectif est de disposer d'un état des lieux précis de la situation de la société et de ses filiales, puis de mettre en place des procédures de gestion et de pilotage plus rigoureuses. Il s'agit également de restaurer la confiance entre les actionnaires et les partenaires du territoire tout en préservant cet **outil de développement énergétique local**.

URBANISME / ENFOUISSEMENT

Actions et programmations du SDEC

Urbanisme : le cadre d'intervention du SDEC

En Creuse, le SDEC est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) pour les réseaux électriques. A ce titre, conformément à l'article R 423-52 du Code de l'urbanisme, il peut être consulté par les communes dans le cadre de l'instruction de dossiers d'urbanisme. Sont concernées les demandes de permis de construire, de permis d'aménager, de certificats d'urbanisme opérationnels ou les déclarations de travaux.

L'avis simple du SDEC porte uniquement sur la desserte électrique de la ou des parcelles objet du dossier d'urbanisme.

Soit la propriété est desservie en électricité car elle est située à moins de 30 m du réseau BT le plus proche, soit il est nécessaire de l'alimenter car elle se trouve au-delà de 30 m.

Dans le premier cas, le SDEC n'intervient pas. ENEDIS est alors chargé de réaliser le branchement électrique lorsque le pétitionnaire en fera la demande auprès de ses services.

Dans le second cas, le SDEC est seul compétent pour réaliser les travaux d'alimentation jusqu'en limite de propriété. Il communique dans son avis les conditions financières pour cette opération : le coût estimatif des travaux, sa participation financière et celle du pétitionnaire. Cette dernière est calculée en fonction de la longueur d'extension de réseau BT à créer pour l'alimentation électrique.

Le SDEC dispose d'un délai légal d'un mois pour transmettre son avis (article R 423-59 du Code de l'urbanisme). Toutefois, dans la majorité des cas, sauf dossier particulier, il s'efforce de le communiquer à la commune sous une quinzaine de jours.

A noter que le raccordement des bâtiments ou des infrastructures producteurs d'énergie électrique ne relèvent pas de la compétence du SDEC mais d'ENEDIS. Le Syndicat n'est donc pas concerné par ce type de dossier.

CONTACT :

David BORDAT
Réfèrent Urbanisme
mail : d.bordat@sde23.fr
Fixe : 05 55 81 53 08
Mobile : 06 85 81 22 03

David BORDAT est le nouveau référent des communes depuis le 1^{er} mars 2026 et rédige les avis du SDEC

CAP 2027

Programmation des enfouissements du réseau BT

En ce début d'année 2026, le SDEC a lancé une nouvelle campagne d'enfouissement du réseau BT. 19 dossiers sont retenus pour des travaux envisagés en 2027. Une rencontre avec les élus des communes concernées a permis d'exposer la procédure d'enfouissement, de déterminer le périmètre d'intervention et de recueillir les besoins et contraintes de ces dernières. A l'issue des différentes réunions, la programmation 2027 des travaux d'enfouissement a été établie et validée le 24 février 2026.

Ces 5 dernières années, le SDEC a entrepris en moyenne **17 chantiers d'enfouissement** par an pour un coût annuel total HT d'environ 3 400 000 €.

Chaque année, plus de 24 km de câbles souterrains sont ainsi posés et 13 km de réseau aérien déposés dont près de 3.5 km de lignes en fils de cuivre nus. Ces opérations d'enfouissement bénéficient exclusivement aux communes qui en ont fait la demande. Elles contribuent à **améliorer l'esthétique d'un bourg** en supprimant les réseaux aériens disgracieux électriques et de télécommunication. Les travaux sont financés par le SDEC avec des aides du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) et d'ENEDIS. Toutefois, environ **80 % du financement des chantiers d'enfouissement proviennent des fonds propres du SDEC, sans subvention.**

Sur les 255 communes creusoises, le réseau BT a été enfoui dans sa totalité dans les bourgs de 126 communes et 80 communes ont vu le réseau BT enfouis partiellement. De nouvelles tranches peuvent donc être programmées. Il reste en Creuse **49 bourgs où aucune opération d'enfouissement n'a jamais été réalisée.** A noter que des fils nus subsistent encore dans certains bourgs, alors que, grâce aux travaux de sécurisation, les villages seront très prochainement débarrassés de ce réseau vétuste et fragile.

La décision de demander des travaux d'enfouissement relève exclusivement de la commune. Le SDEC acte cette demande et l'inscrit dans son prévisionnel de travaux. Par contre, considérant le nombre de demandes déposées et de dossiers traités en une année, il faut compter **2 à 3 ans d'attente** pour voir un enfouissement se concrétiser. On peut alors estimer que la programmation du SDEC pour ce type d'opération est bouclée jusqu'en 2028.

Aussi, toutes les communes souhaitant procéder à un enfouissement du réseau électrique sont-elles invitées à se manifester auprès du Syndicat par une simple demande écrite. Sont bien évidemment concernées les communes sur lesquelles aucun enfouissement n'a jamais été réalisé, mais également celles qui veulent engager de nouvelles tranches de travaux d'enfouissement. Pour rappel, **les demandes sont enregistrées et programmées par ordre d'arrivée.**

Avec 2 à 3 ans d'attente pour votre projet d'enfouissement de votre réseau, n'attendez pas pour faire votre demande auprès de nos services !

CONTACT :

Laurent VENTADOUR
Réfèrent Enfouissement
mail : l.ventadour@sde23.fr
téléphone : 05 55 81 53 14



Cela fait maintenant une bonne dizaine d'années que l'on entend parler de l'arrivée des objets connectés, de « Smart City », dans nos villes et villages...
Mais au fait, de quoi s'agit-il concrètement ?
Quels bénéfices directs peuvent en tirer les collectivités dans leur fonctionnement quotidien et pour quels investissements ?

OBJETS CONNECTÉS

Faciliter l'exploitation des bâtiments

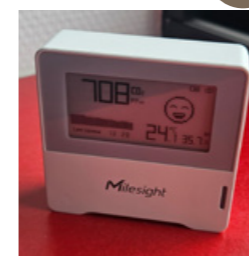
De quoi parle-t-on concrètement ?

Définition : Un objet connecté est un dispositif capable de se connecter à un réseau (comme l'Internet des Objets via Wi-Fi, Bluetooth, 4G), pour recevoir, stocker, traiter et transmettre des données.

Les collectivités se tournent de plus en plus vers ces systèmes. L'instrumentation des bâtiments via la mise en place d'objets connectés, consiste à installer des appareils de mesure, pour mieux appréhender les paramètres de fonctionnement du bâtiment (température, consommation, qualité de l'air...).

Ces solutions permettent de **mesurer la consommation énergétique, de recueillir des données et d'automatiser la gestion des équipements** comme le chauffage, la climatisation ou l'éclairage public, en fonction des spécificités de chaque collectivité.

Grâce à une interface en ligne intuitive et ergonomique, le système est consultable et contrôlable à distance, sans nécessiter de lourds investissements ni de travaux, tout en restant **accessible à tous.**



Principaux avantages

Ces systèmes présentent plusieurs avantages pour les collectivités : de faibles consommations, ils sont **évolutifs** (l'ajout de nouveaux capteurs peut se faire aisément), communicants et accessibles à distance pour **améliorer le confort de l'utilisateur** ; ils sont autonomes (fonctionnent sur batteries) et ne nécessitent pas de câblage, donc les coûts d'un système complet sont raisonnables.

Pour les élus et les services techniques cela représente **un bon système d'aide à la décision pour la gestion des bâtiments publics.** Les applications potentielles concernent notamment les écoles, mairies, salles polyvalentes et autres ERP.

La mesure des consommations en temps réel dans ses bâtiments permet à une collectivité de limiter au maximum les dérives et, par conséquent, de mieux maîtriser ses dépenses.

Pilotage dynamique des équipements

Face à l'augmentation constante des prix de l'énergie, la maîtrise des consommations s'impose comme une priorité, en particulier pour les bâtiments soumis au **Dispositif Eco Energie Tertiaire**, qui doivent atteindre une réduction de 40 % d'ici 2030.

Par ailleurs, le Décret BACS rend obligatoire, à partir de 2025, l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle pour les bâtiments dont les installations de chauffage dépassent 290 kW, et à partir de 2030 pour celles dépassant 90 kW.

Afin d'accompagner les collectivités dans ces obligations, le SDEC met en place **une offre dédiée de suivi énergétique.**

Estimation de l'investissement pour équiper une commune (sur la base de 3 bâtiments de type mairie, salle des fêtes et école) :

3 capteurs qualité de l'air par bâtiments :
150€HT x 3 x 3 = 1 350€ HT

1 mini-passerelle 4G/Wifi couvrant 2km :
160€HT

Total investissement : 1510€

D'un point de vue des charges d'exploitation, il faut envisager un abonnement annuel de 500€ à une plateforme de supervision.

Exemples d'applications concrètes pour une collectivité :

- Sur les points d'apports volontaires (ordures ménagères / recyclage / verre) : pour constater leur taux de remplissage et anticiper les débordements.
- Sur les compteurs d'eau : afin de mesurer en temps réel la consommation d'eau, détecter de potentielles fuites d'eau ou bien créer des alertes en cas de dépassement de consommation.
- Pilotage de l'éclairage public : pour du pilotage à distance (programmation déportée) via des horloges connectées (pour faciliter la gestion des événements ponctuels).
- Bâtiment intelligent : mise en place d'un capteur de température, d'humidité, de taux de luminosité ou encore de CO² dans un bureau de la mairie afin de limiter le gaspillage énergétique et de mieux maîtriser la dépense énergétique mais aussi d'améliorer le confort des usagers.

St Quentin la Chabanne

Un partenariat de longue date !

CHAMPAGNAT

Modernisation de l'éclairage public

Le **sdec**²³
c'est **VOUS !**

Le SDEC, c'est l'outil des communes et communautés de communes, et l'émanation directe des collectivités tant dans sa représentation que dans ses politiques territoriales. Alors, nous avons décidé de vous donner la parole directement en publiant régulièrement des témoignages d'élus !

Paroles d'élus

- Dans ce numéro du SDEC'Info, nous donnons la parole :
- à Denis PRIOURET, maire de Saint Quentin la Chabanne, pour son partenariat de longue date,
 - à Christian ECHEVARNE, maire de Champagnat, pour la modernisation de l'éclairage public.

Saint Quentin la Chabanne : une collaboration efficace avec le SDEC

Puisqu'il s'agit ici d'apporter un témoignage sur une action très récente du SDEC 23, qu'il me soit permis en préalable de faire le constat que ce Syndicat s'est imposé depuis longtemps maintenant comme un partenaire incontournable et efficace de toutes les communes creusoises !

A St Quentin la Chabanne nous avons pu souvent bénéficier de l'expertise et de l'efficacité du SDEC qui a déjà accompagné par deux fois des travaux d'enfouissement de réseaux aériens dans le centre Bourg, suivis du renouvellement de l'éclairage public avec la pose de candélabres esthétiques et de luminaires Led. A chaque fois, à partir de tranchées élargies, des partenariats « intelligents » ont pu permettre aussi le renouvellement de conduites d'eau vétustes !

Le SDEC a aussi effectué du renforcement de lignes basse tension, accompagné l'installation de l'éclairage extérieur au sol de l'église et un audit énergétique de tous nos bâtiments publics. Ce partenariat « gagnant-gagnant » est de plus facilité par la présence depuis 12 ans de l'adjoint aux travaux, Alain Cazalis, à toutes les réunions du Comité Syndical où il était membre titulaire assidu !

A ce sujet, comme dans toute entreprise, « le facteur humain » n'est pas à négliger et pourquoi ne pas se réjouir des excellentes relations professionnelles teintées de bienveillance réciproque avec l'ensemble des techniciens du SDEC qui nous accompagnent ; j'en profite également pour féliciter le Président André Mavigner que je connais bien depuis plus de 50 ans et saluer son engagement au long cours !

Dernièrement, en 2025, le SDEC a assuré l'opération dite de modernisation de l'éclairage public sur tout le territoire communal, où tous les anciens luminaires à ampoules classiques ont été renouvelés par des Leds. Dans le cadre de la sobriété énergétique, le but de ces travaux est bien sûr la diminution importante des coûts ainsi que l'amélioration de la qualité de l'éclairage.

Dès l'étude de faisabilité technique et financière, les techniciens du SDEC nous ont rencontrés en mairie et se sont déployés dans tous les villages et hameaux, le plus souvent en compagnie de l'adjoint aux travaux. Cette présence sur le terrain s'est prolongée tout au long du déroulement d'un chantier par ailleurs relativement discret, car provoquant peu de nuisances à la population.

Au final, le SDEC nous a fourni les nouvelles mesures électriques, relevées dans les postes de chaque site, que nous avons transmises auprès de notre fournisseur d'énergie pour modifier les puissances souscrites et l'abonnement et donc réaliser des économies !

Pour autant, la commune de St Quentin la Chabanne n'en a pas fini avec son partenaire car, dès septembre 2026, le SDEC va accompagner à nouveau l'enfouissement des réseaux aériens au Cherbahun, village le plus peuplé de la commune, où là aussi de nouveaux candélabres et luminaires Led seront installés à la grande satisfaction des habitants !

Denis PRIOURET
Maire - Saint Quentin la Chabanne

Champagnat : retour sur bilan des travaux d'éclairage public

La Commune de Champagnat bénéficiait de l'éclairage public au niveau du Bourg seulement.

Dans les années 2000, cet éclairage a été étendu à l'ensemble des villages de la commune. 25 ans après, ce service rendu et apprécié des administrés pour des raisons de confort et de sécurité devait être perfectionné et surtout modernisé du point de vue énergétique.

L'étude faite avec le SDEC s'est passée dans d'excellentes conditions tant au niveau relationnel que technique.

Ces travaux consistaient à remplacer les anciennes lampes par des éclairages LED, une automatisation des changements d'heures, et nous avons profité de cette occasion pour éclairer notre stade.

Je peux dire aujourd'hui que l'ensemble de ces travaux a donné entière satisfaction :

- éclairage plus performant
- satisfaction pour nos joueurs de foot
- très bonnes relations avec le prestataire (Socalec) qui a effectué les travaux.

Ces travaux d'environ 200 000 € trouveront dans les années qui viennent un retour sur investissement appréciable pour le budget de la commune.

Je remercie le SDEC et lui souhaite bonne continuation.

Christian ECHEVARNE
Maire - Champagnat